

Règlement du jeu-concours

« Gagnez 2 invitations pour la soirée VIP d'inauguration de la Cité du Cinéma »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la Cité du Cinéma, exploitée par Seine & Watts, dont le siège social est situé au **86 BOULEVARD DE LA TOUR-MAUBOURG 75007 PARIS**.

Article 2 – Objet du jeu

À l'occasion de la Fête de la Musique 2026, la Cité du Cinéma organise un jeu-concours permettant de gagner deux (2) invitations pour la soirée VIP d'inauguration de la Cité du Cinéma qui se tiendra le 17 septembre 2026.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, les participants doivent :

- compléter le formulaire d'inscription accessible via le QR code mis à disposition lors de la Fête de la Musique ;
- renseigner une adresse e-mail valide ;
- accepter de recevoir les communications de la newsletter de la Cité du Cinéma ;
- accepter le présent règlement.

Une seule participation par personne est autorisée.

Article 4 – Durée du jeu

Le jeu-concours est ouvert du 21 juin 2026 à 15h00 au 21 juin 2026 à 23h00.

Toute participation reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Désignation du gagnant

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participations conformes.

Le gagnant sera contacté par e-mail à l'adresse renseignée lors de son inscription dans un délai de 1 mois suivant le tirage au sort.

Sans réponse du gagnant dans un délai de 7 jours après l'envoi de l'e-mail, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 – Dotation

Le lot mis en jeu est constitué de :

- deux (2) invitations pour la soirée VIP d'inauguration de la Cité du Cinéma le 17 septembre 2026.

La dotation est nominative, non échangeable, non remboursable et ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière.

Les frais de transport, d'hébergement ou tout autre frais lié à la participation à l'événement restent à la charge du gagnant.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du jeu sont utilisées pour la gestion du jeu-concours et l'envoi de la newsletter de la Cité du Cinéma.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant leurs données personnelles.

Ils peuvent exercer leurs droits en contactant : info@seineetwatts.fr

Article 8 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le jeu-concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9 – Acceptation du règlement



La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable sur la page de participation au jeu-concours.

CITÉ DU CINÉMA
20, rue Ampère 93200 Saint-Denis

Exploitée par SEINE ET WATTS SAS - 86, Boulevard de la Tour Maubourg - 75007 PARIS – France
SAS au capital de 100 000 € – SIRET 93446057700018 – TVA intracommunautaire FR69934460577 – Code NAF : 8230Z